

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU DOUBS  
CANTON : BAVANS  
COMMUNE : BAVANS (25550)  
N° INSEE : 25048

DÉLIBÉRATION n°2025-12-10-12

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> <b>04/12/2025</b>	L'an deux mil vingt-cinq le dix décembre à dix-neuf heures,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 24</i>  <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Sophie RADREAU, Maire</b>  <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine (Arrivée à 19h46), MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre (Arrivée à 19h46), ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno.  <i>Étaient représentés :</i> URAS Michaël, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie.
<b>OBJET :</b>  <i>Remplacement des portails de la gendarmerie</i>	 <b>Procurations données :</b> URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET Bruno, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pour : 24</b></li><li>- <b>Contre : 0</b></li><li>- <b>Abstention : 0</b></li></ul>	 <b>Absents :</b> MANGE Mylène, REBOUH Mehdi, PLANÇON Aurélie.  Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux d'amélioration et de sécurisation des deux portails de la gendarmerie (Pose de 2 portails motorisés, autoportés et coulissants, de 4 mètres de large, avec lisses défensives, motorisations adaptées, dispositifs intratone, portillon d'accès côté « Familles »...).

Le montant de ces travaux s'élève pour la Commune à 9 544.53 € HT, soit 11 453.44 € TTC (TVA de 20 %, soit 1 908.91 €).

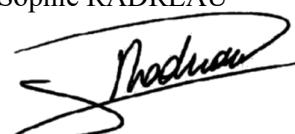
C'est l'offre de l'entreprise ID VERDE qui est la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, **par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :**

- 1) AUTORISE Madame la Maire à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) AUTORISE Madame la Maire à solliciter l'aide financière des partenaires ;
- 3) DEMANDE aux partenaires l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de la participation financière ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de la participation financière.

Fait à Bavans, le 10/12/2025.

La Maire,  
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 12/12/2025  
Publié le  
ID : 025-212500482-20251210-DELIB2025121012-DE



Délibération certifiée exécutoire  
Publiée sur papier le : 12/12/2025  
Publiée sur site internet le : 16/12/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.